

Conditions générales de vente et de livraison

Les livraisons de la société Gorba s'effectuent exclusivement conformément aux conditions détaillées ci-après, dont le contenu est réputé admis lors de la passation de commande, de l'acceptation de nos offres, confirmations de commande et factures. Les accords annexes doivent être formulés par écrit. Le paragraphe 10 est également valable en cas de non-réalisation de la conclusion du marché.

1. Prix

Les prix indiqués dans la proposition commerciale peuvent être maintenus si les marchandises et prestations définies dans nos offres sont commandées dans la quantité et le délai mentionnés sans aucun changement. Dans le cas d'une modification importante des circonstances qui ont prévalu lors de l'élaboration de la tarification, la société Gorba se réserve le droit de réajuster ses prix de vente. Cela concerne également les livraisons déjà en commande mais non encore effectuées.

Nos propositions commerciales sont sans engagement; elles ne deviennent contraignantes pour nous qu'après leur acceptation par l'acheteur. Sans autre indication, les prix s'entendent hors taxes au départ de l'usine Gorba d'Oberbüren (Suisse). Pour les commandes qui ne se basent pas sur des listes de prix ou des propositions commerciales, l'acheteur accepte les prix indiqués dans la confirmation de commande.

2. Expédition, port, emballage

La livraison s'effectue, sauf accord contraire entre les parties, au départ de notre usine sans assurance et les frais de port sont clairement indiqués sur la facture.

L'expédition se déroule selon les indications de l'acheteur. En cas d'absence de ces dernières, Gorba choisira pour lui le moyen d'expédition le plus avantageux et le plus rapide. L'emballage est inclus dans nos prix. Tous les frais supplémentaires relatifs à l'importation, l'exportation, aux actes, impôts, taxes et douanes sont à la charge de l'acheteur.

3. Répartition des risques et bénéfices

Le transfert des risques et bénéfices s'effectue lors de l'expédition ou de l'enlèvement de la marchandise. Les colis présentant des dommages dus au transport doivent être acceptés et les déficiences du transporteur concerné aussitôt communiquées par écrit en vue de leur prise en compte.

4. Produits et prestations sur mesure

Sauf accord contraire entre les deux parties, tous les plans, schémas, supports de construction et de projet, formes, outils, logiciels et prestations analogues restent la propriété de la société Gorba. L'acheteur s'engage à effectuer en temps voulu et à ses propres frais et risques les actes préparatoires qui lui sont éventuellement imposés tels que la rédaction de cahiers des charges, l'élaboration de spécifications, d'installations etc.

5. Etendue de l'obligation de livraison

Le délai de livraison prévisionnel est indiqué de manière non-contractuelle et nous nous efforçons autant que possible de le respecter.

En cas de retard résultant du non-respect des délais de livraison par des sous-traitants ou d'un cas de force majeure comme une fermeture totale ou partielle de notre usine, une mobilisation, une guerre, une grève, un incendie, l'entrée en vigueur d'une interdiction d'importer, la survenue



d'une pénurie ou d'un contingentement de matières premières, l'acheteur n'est pas habilité à renoncer à sa commande ou à réclamer une indemnisation.

6. Conditions de règlement

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours nets sauf accord contraire entre les deux parties. A l'expiration de ce délai, la société Gorba est en droit de mettre en demeure les clients en fixant un délai de paiement, à l'échéance duquel des intérêts de retard de 8% et des frais pourront être facturés. La compensation avec des créances existantes ou présentées par l'acheteur est expressément exclue.

De la même façon, le fait de faire valoir des défauts sur la marchandise n'influe pas sur l'obligation de paiement.

7. Réserve de propriété

Le matériel livré par Gorba reste sa propriété jusqu'au règlement intégral de son prix de vente.

8. Garantie des vices cachés

Les défauts apparents doivent nous être signalés par écrit dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la marchandise, faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée sans condition. Dans le cas de vices cachés, la plainte doit être adressée par écrit aussitôt après leur découverte.

Sauf accord contraire entre les parties, la garantie de nos produits contre les vices cachés est de deux ans à compter de la date de facture. Pour les vices de construction, de fabrication ou de matériel apparus pendant ce délai, Gorba prend à sa charge à son choix une remise en état ou un remplacement du produit. Toute réclamation visant à obtenir une indemnisation, une annulation de la vente ou une diminution du prix de vente est exclue. La durée de vie de nos produits résulte de leur utilisation au cas par cas par l'acheteur. C'est pourquoi l'usure due à l'utilisation normale est exclue de notre garantie des vices cachés.

Sauf accord contraire entre les parties, les logiciels et autres prestations de services fournies par Gorba doivent être contrôlés dans un délai de 20 jours ouvrés et leur réception confirmée par écrit ou voie électronique. Les dysfonctionnements logiciels sont à signaler par écrit dans ce délai de contrôle et seront corrigés aussi rapidement que possible compte tenu de leur urgence.

L'acheteur ne peut en aucun cas prétendre à la prise en charge des dommages directement ou indirectement imputables à l'utilisation des produits que nous avons livrés ou des prestations que nous avons fournies.

Au demeurant, font foi les dispositions de notre garantie des vices cachés, que nous vous ferons parvenir sur demande ou que vous pourrez consulter sur notre site web www.gorba.com.

9. Droit de reproduction réservé, droit des brevets et des marques

Les droits des brevets et marques ainsi que le savoir-faire et l'expérience pratique qui peuvent se manifester dans les plans, dessins, documents de projet, maquettes, moules, outils, logiciels, etc, restent la propriété de la société Gorba. Il n'est pas permis sans notre autorisation expresse de reproduire des documents, de les réutiliser ou de les rendre accessibles à un tiers.

Les logiciels en particulier sont cédés pour l'usage propre de l'acheteur et leur copie n'est autorisée qu'à des fins de sauvegarde.

10. Lieu d'exécution, tribunal compétent et droit applicable

Pour tous les contrats conclus avec Gorba AG à Oberbüren, le droit suisse s'applique exclusivement, et plus particulièrement le droit suisse des obligations. Le tribunal compétent pour



tout litige résultant de ces contrats siège à Oberbüren (canton de Saint-Gall/Suisse). Pour tous les contrats conclus avec Gorba GmbH à Hanovre, c'est le droit allemand qui s'applique et le cas échéant le droit de l'Union Européenne. Le tribunal compétent pour tout litige résultant de ces contrats siège à Hanovre (Allemagne).

GORBA AG / GORBA GmbH

Oberbüren - Suisse / Hanovre – Allemagne : 1^{er} septembre 2010